

Décision

Générale

colonial

Décision n° 728 complétant l'article 2 de la décision n°404 du 30 mars 1946.

n° 728

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 404 du 30 mars 1946 réglant la situation de M. Romano (Jean-Louis), capitaine de port contractuel.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —L'article 2 de la décision N° 404 susvisée est complété comme suit : « M. Romano aura droit en outre à trois mois de rémunération payable pour un nombre d'unités monétaires égal à ce qu'il percevrait s'il était en congé en France.

J. CHALVET.